

24H Sud Oise

TENNIS DE TABLE

1^{er} mai 2009



1^{er} Tournoi des 24H de l'Oise



<http://www.ttvillersstpaul.fr>

Règlement des 24 Heures

Article 1: Le tournoi se déroulera sur 16 tables dans la salle Henri Salvador de Villers saint Paul.

Article 2: La compétition débutera le vendredi 1 Mai 2009 à 16h00 précises et se terminera le samedi 2 mai 2009 à 16h00 précises.

Article 3: Cette compétition interrégionale sera ouverte à tous les licenciés FFFT et pourra accueillir au maximum 32 équipes.

Article 4: Compte tenu de la particularité du tournoi, les résultats ne seront pas pris en compte pour le classement particulier des joueurs.

Article 5: L'épreuve comportera un tableau unique, les rencontres se disputeront sur une table par équipe de 3 joueurs selon la formule SWAYTHLING CUP (soit 3 x 3 parties disputées au meilleur des 5 manches de 11 points).

Des poules de 4 seront établies en fonction des points des équipes (classement individuel) sous la responsabilité des J.A, deux jours après la clôture des inscriptions, à 20h00 dans la salle de l'USVSPTT.

A l'issue de la fin du tour préliminaire les deux premiers de chaque poule seront positionnés dans une nouvelle poule de quatre, idem pour les deux derniers, Le tableau se divisant ainsi en deux parties, A la fin de ce deuxième tour la compétition prendra la forme d'un tableau normal de rencontre(demi et finale voir le tableau joint)La compétition se jouera avec des balles de couleur orange. L'utilisation d'autres balles par les joueurs sera tolérée, dans la mesure où celles-ci sont homologuées, et avec accord de leur adversaire.

La somme des points des 4 joueurs d'une équipe ne devra pas dépasser 8000 points.

Article 6: Arrêt des rencontres le dimanche à 16h00, le point en cours sera terminé. Puis inscription du résultat sur la feuille sans désignation du vainqueur.

Article 7: Chaque formation sera composée de **4 joueurs ou joueuses (3 en compétition, 1 au repos)**.

Article 8: Les formations peuvent être composées de joueurs et/ou joueuses de différentes associations "clubs".

Article 9: L'équipe ne devra pas avoir la même composition 2 tours successifs.

Article 10: Un même joueur ne devra pas disputer plus de trois tours successifs.

Article 11: En cas de blessure d'un joueur, les deux articles ci-dessus continuent

d'être appliqués. Le joueur blessé devant normalement figurer sur la feuille de rencontre perdant alors ses trois parties, 3 manches à 0 (11-06, 11-06, 11-06). En cas de non-respect des articles 9 et 10 le joueur "fautif" se verra appliquer le même barème que ci-dessus.

Article 12: Les points de classement sont ceux inscrits sur la licence phase II 2008/2009.

Article 13: Les jeunes en dessous de la catégorie junior, ne seront pas admis.

Article 14: Exclusions, Pénalités, Obligations

L'exclusion immédiate du ou des joueurs ou des équipes sera appliquée pour :

- **Acte de tricherie entre 2 joueurs ou 2 équipes.**
- **Attitude antisportive répétée après un avertissement des J.A.**
- **Non respect du règlement.**

Des pénalités pourront être appliquées dans les cas suivant :

-1/4 d'heure après le lancement d'un tour, toute équipe non présente perd la première partie, puis une partie supplémentaire par tranche de 5 minutes de retard.

-Le JA peut décider de la perte de la partie si un joueur tarde à se présenter. **Le dédoublement de la rencontre sur plusieurs tables est obligatoire.**

A l'issue des 24 heures une commission spéciale statuera sur les suites à donner qui pourront être :

- Rapport moral au club.
- Rapport à la fédération.
- Exclusion pour la prochaine édition.
- Exclusion définitive.

Article 15: Le montant des **Engagements 2009** est fixé à **30 Euros par joueur soit 120 Euros par équipe**. (voir page inscription).

Il est à adresser le plus rapidement possible ! Clôture des inscriptions dès que le quota d'équipes est atteint .

Article 16: Prix et Récompenses : cf page Gains

Article 17: L' USVSPTT décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

Article 18: Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, pourra apporter au présent règlement toutes modifications jugées indispensables au bon déroulement de l'épreuve. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

L'USVSPTT

TOURNOI DE 24 HEURES SUD OISE
Le 1 et le 2 Mai 2009
Gymnase Henri Salvador
Villers Saint Paul 60870

FICHE D'INSCRIPTION DES EQUIPES

Nom de l'équipe :

Nom	Prénom	Points	Club

Nom de l'équipe :

Nom	Prénom	Points	Club

Les frais d'inscription s'élèvent à **30 €** par participant comprenant le petit-déjeuner soit un total de $30 \times 4 = 120$ € **par équipe**

Chaque équipe se verra remettre à son arrivée un **crédit de 50 €** en tickets pour des consommations à prendre sur place. Ce crédit est compris dans le montant de l'inscription.

Une buvette avec frites et barbecue sera installée pour vous permettre de manger du vendredi midi au samedi soir.

Merci d'envoyer votre inscription accompagnée de votre règlement à l'ordre de USVSPTT, à l'adresse suivante (toute inscription reçue sans le règlement ne sera pas acceptée) :

Daniel BOUCHOIR
24 bis rue de Clermont
60200 COMPIEGNE

Plus d'informations sur :
<http://www.tvillersstpaul.fr>

TABLEAU DES RECOMPENSES

Tableau Principal

Equipe Gagnante : 900 €
Equipe Finaliste : 700 €
Troisième du tableau : 600 €

Tableau Secondaire

Equipe Gagnante : 400 €
Equipe Finaliste : 300 €
Troisième du tableau : 200 €